

Le Québec face au dilemme de l'immigration

Par Catherine Xhardez

La Catalogne, l'Écosse, la Flandre, le Pays basque ou encore le Québec : autant de nations dans lesquelles des mouvements nationalistes contestent l'État central et souhaitent davantage d'autonomie, avec un large appui de la population. Ces nations s'expriment et s'organisent en deçà de l'État central, c'est pourquoi elles sont qualifiées notamment de « nations sous-étatiques », de « communautés sous-nationales » ou encore de « nations minoritaires ». Dans ces communautés, l'arrivée de personnes migrantes s'insère dans une configuration complexe. D'abord, l'immigration et l'accueil s'opèrent dans un système politique qui fait déjà face à des contestations liées à la définition de la nation ou à la gestion de la diversité culturelle et linguistique. Ensuite, le nationalisme (qui implique généralement un processus d'homogénéisation culturelle et identitaire) s'accommode a priori mal de la diversité induite par l'immigration. Surtout, l'arrivée de personnes migrantes dans les communautés sous-nationales est susceptible de perturber l'équilibre, souvent instable et conflictuel, entre la nation sous-étatique et l'État central.

Pour ces nations, la venue de personnes migrantes interroge : comment préserver le caractère distinct du groupe tout en en faisant face à l'arrivée de nouvelles populations ? Comment bénéficier de l'arrivée de ces dernières et en tirer avantage, en ne mettant pas en péril l'avenir de la nation ? La présence de personnes migrantes représente un dilemme : à la fois un risque, mais aussi une opportunité. Pour le dire simplement, les communautés sous-nationales peuvent avoir besoin de l'immigration pour des motifs démographiques ou économiques, mais ne

pas en vouloir pour des raisons linguistiques ou liées à l'identité nationale (Barker 2015).

Dans cette contribution, j'explore le dilemme de l'immigration en me focalisant sur le cas québécois. Après avoir esquissé ce dilemme et sa conceptualisation dans la littérature scientifique, je retrace l'évolution du Québec face à cette tension : comment il a acquis ses pouvoirs en immigration, les circonstances et parties prenantes qui ont rendu cela possible, et comment ces étapes ont redéfini son rapport à la migration. Ensuite, j'établis un lien avec mes recherches sur les débats parlementaires et l'évolution du système partisan. J'argumente que le contrôle de l'immigration, initialement perçu comme une condition d'ouverture et d'inclusion, s'est transformé en un enjeu politique structurant, reflétant les recompositions partisans et les tensions identitaires au Québec. Plus récemment, la remise en question du consensus sur l'immigration par la Coalition Avenir Québec (CAQ) illustre comment le dilemme migratoire se reconfigure dans un contexte de redéfinition identitaire du nationalisme québécois et de revendication accrue d'autonomie.

Le dilemme de l'immigration pour les nations sous-étatiques : menace ou opportunité ?

L'arrivée de personnes migrantes dans les communautés sous-nationales est susceptible de perturber l'équilibre, souvent instable et conflictuel, entre la nation sous-étatique et l'État central (Carens 1995 ; Kymlicka 2001a). Les rapports entre groupes, entre majorité et minorité, seront potentiellement modifiés

en fonction « du côté » auquel les personnes migrantes décident de se joindre : une fois présentes, à quel groupe ces personnes vont-elles choisir de s'intégrer? Cette question a d'autant plus préoccupé les nations sous-étatiques que les personnes migrantes avaient plutôt tendance à s'intégrer au groupe « majoritaire » ou le mieux doté, surtout d'un point de vue linguistique, au détriment de la nation sous-étatique (Erk 2014). L'État central peut en tirer avantage : il peut utiliser l'immigration et l'intégration pour contrecarrer les projets de la nation sous-étatique et promouvoir un nationalisme de type étatique (*state nationalism*). À l'inverse, à partir des années 2000, des auteur·rices ont commencé à souligner l'opportunité que l'immigration et l'intégration pouvaient constituer pour les nations sous-étatiques. C'est le cas de Ricard Zapata-Barrero (2006) qui défend l'idée que les régions doivent transformer cette pression en un avantage via l'intégration des personnes migrantes au sein de la communauté sous-nationale.

D'un côté, leur inclusion est un risque. Elle entraîne une plus grande diversité, réduisant de fait l'homogénéité culturelle mise en avant dans le processus de construction de la nation et nuisant à l'affirmation selon laquelle le groupe possède une identité culturelle distincte. Des auteur·rices ont évoqué un potentiel « suicide existentiel » de la nation sous-étatique : comment légitimer ses revendications d'un caractère linguistique et culturel distinct si le groupe devient de plus en plus diversifié (Gagnon et Iacovino 2007)? L'intégration des personnes migrantes est vue comme une menace. Poussé à l'extrême, ce positionnement peut être rapproché d'une vision restrictive et ethnique de la nation : les personnes différentes d'un point de vue culturel ou ethnique ne peuvent pas être incluses dans la définition de la nation. Longtemps, le nationalisme minoritaire a

été considéré comme ethnique et désintégrateur alors que le nationalisme étatique serait civique et unificateur (Hobsbawm 1992; Ignatieff 1994).

D'un autre côté, l'intégration de nouveaux individus peut se transformer en avantage. Plusieurs types d'opportunités peuvent en effet être envisagés. Il peut s'agir de modifier les rapports démographiques avec l'État central, par exemple en intégrant les personnes migrantes et en les convainquant de se joindre à la communauté sous-nationale et d'y demeurer. Celle-ci devient alors plus grande et pèse davantage face à l'autre groupe. C'est également une opportunité linguistique : augmenter le nombre de locuteur·ices pour faire vivre et conserver la langue de la communauté sous-nationale. Ou, encore, accueillir les personnes migrantes avec un discours bienveillant, ouvert à la différence, peut permettre de souligner le caractère libéral qui anime le projet de nation sous-étatique et de se départir des visions ethniques du nationalisme minoritaire. Si la nation sous-étatique est ouverte à la présence des personnes migrantes et encline à les faire participer à la communauté sous-nationale, cette attitude est le plus souvent adoptée sous réserve de conditions à remplir.

Le Québec face à l'immigration : entre revendications et tensions

Pionnière, la province de Québec a été la première à revendiquer des pouvoirs accrus en matière de sélection des immigrant·es. L'Accord Canada-Québec de 1991 est venu concrétiser ces demandes et est toujours en vigueur, bien qu'il fasse l'objet de nouvelles tensions. Ce retour sur le temps long permet d'examiner les différentes phases du dilemme de l'immigration, illustrant comment le choix des immigrant·es et leur intégration sont devenus indissociables

du projet de définition et de construction de la nation québécoise. Progressivement, « l'influence déterminante de l'immigration sur l'avenir de la société québécoise [a] fait l'objet d'un débat constant au sein de la province et avec Ottawa » (Daniel 2006, p. 43).

1960 : L'émergence des revendications

Des débuts de la Confédération aux années 1960, la province de Québec a semblé peu intéressée par le recrutement d'immigrant·es. Les personnes nouvellement arrivées sont alors considérées comme une menace à la culture locale et aux traditions (Carens 1995, p. 20–21). Ainsi, le Québec est plutôt hostile à l'immigration étrangère, considérée comme l'arme économique et démographique des anglophones (Daniel 2006, p. 43). De plus, que ce soit au tournant du 20^e siècle (où la question de l'immigration était une de celles qui dressaient les deux groupes fondateurs l'un contre l'autre) ou dans les années 1930, la xénophobie et l'antisémitisme étaient répandus au Québec (Daniel 2006 ; Kelley et Trebilcock 2010). Ce n'est qu'à partir des années 1960 que le gouvernement québécois commence à imaginer les flux migratoires comme des possibilités d'enrayer le déclin démographique de la province, de renforcer son attrait économique et de sauvegarder le français.

Le Québec, inquiet du fait que le fédéral ne sélectionnait pas assez d'immigrant·es francophones, décide non seulement d'encourager l'immigration francophone mais aussi de demander de vrais outils de sélection, sans lesquels il n'aurait eu que peu d'influence sur la question (Vineberg 2014, p. 30). En 1968, le Québec crée un ministère de l'Immigration et insiste sur deux objectifs : l'intégration à la culture

francophone majoritaire et l'apprentissage du français.

Selon Fiona Barker (2010, p. 20), l'émergence de revendications et la création du ministère de l'Immigration du Québec répondent à trois motivations principales, partagées par l'ensemble du spectre politique. Tout d'abord, les élites québécoises percevaient que la province faisait face à une « crise démographique ». Cette préoccupation de peuplement avait pour objectif de conserver le caractère francophone du Québec, mais aussi de maintenir son poids politique et démographique au sein de la fédération. La deuxième motivation était d'assurer la promotion du Québec en tant qu'État : « Étant donné que la migration est étroitement liée aux aspects territoriaux, prendre le contrôle de l'immigration a été perçu comme un moyen important pour le Québec d'exercer son contrôle sur son territoire et de territorialiser la nation canadienne-française » (Barker 2010, p. 21). Finalement, des motifs paradiplomatiques ont encouragé ces revendications afin d'envoyer un signal à l'extérieur que le Québec pouvait devenir un acteur légitime, qui s'engageait en matière d'immigration et abandonnait sa position traditionnellement hostile envers les immigrant·es.

1970 : Les ententes Canada-Québec

Dans les années 1970, ces revendications se concrétisent au travers de trois accords (Kostov 2008). Le premier (Lang-Cloutier) date de 1971 et permet au Québec d'avoir des représentant·es dans les ambassades et bureaux d'immigration fédéraux à l'étranger. Le deuxième (Andras-Bienvenue), signé en 1975, va plus loin et augmente l'implication québécoise dans le processus de sélection en demandant que des représentant·es de la province rencontrent toutes les personnes

immigrantes destinées au Québec. Le troisième (Cullen-Couture), en 1978, est le résultat de négociations entamées par le gouvernement libéral, mais concrétisées par le Parti Québécois (PQ). Cet accord plus ambitieux officialise et avalise la dévolution des pouvoirs vers la province. Mireille Paquet identifie trois conséquences majeures de cette première phase d'engagement du Québec en immigration, marquée par l'anxiété linguistique et les tensions constitutionnelles :

Tout d'abord, [le] consentement progressif entre les partis et les gouvernements quant à un rôle provincial en matière d'immigration, dimension plus ou moins importante d'un projet plus large de société. Ensuite, l'augmentation graduelle des pouvoirs réels du Québec en matière d'immigration et d'intégration. Finalement, l'inclusion des questions d'immigration parmi les revendications constitutionnelles de la province (Paquet 2016, p. 63).

1980-1990 : La construction provinciale québécoise

Durant les années 1980, le discours sur l'immigration ne se limite plus à la construction du Québec comme acteur étatique légitime et à la préservation linguistique de la nation : il met désormais l'accent sur le développement économique et des capacités provinciales (Paquet 2016). Cette évolution, impulsée par les élites au pouvoir, s'inscrit dans le contexte politique de l'époque. À la suite de l'échec du référendum de 1980, le dernier mandat du péquiste René Lévesque est marqué par un certain marasme post-référendaire. Les tensions sont fortes entre le PQ et le premier ministre Pierre Elliott Trudeau à la suite du rapatriement de la Constitution sans l'accord du Québec en 1982. Robert Bourassa (PLQ) devient premier ministre du Québec en 1985 et est réélu en 1989 jusqu'en 1994. Son

gouvernement souhaite renforcer le rôle du Québec en immigration, revendiquant un véritable contrôle sur la sélection et non plus un simple droit de veto face aux décisions du fédéral (Paquet 2016, p. 69).

C'est un contexte particulier qui permet à l'Accord de 1991 d'émerger : l'échec des négociations du lac Meech, débutées en 1987. Le projet d'accord du lac Meech prévoyait notamment que le Québec soit reconnu comme une société distincte; qu'un statut supralégislatif soit donné à l'entente de 1978 en immigration; qu'un retrait du gouvernement fédéral de la prestation des services d'établissement et d'intégration soit effectué, avec une compensation financière. Cependant, en 1990, l'échec du projet entraîne une crise politique sans précédent au pays (McRoberts 1999). La non-ratification de l'accord concourt à une augmentation sensible du soutien à la souveraineté québécoise, ce qui inquiète fortement certains responsables politiques au niveau fédéral (dont le premier ministre, Brian Mulroney). Le gouvernement fédéral souhaite neutraliser cette crise et démontrer la capacité d'accommodement du régime fédéral ainsi que la bonne foi du gouvernement en place (Houle 2014).

L'Accord de 1991 a pour principaux objectifs de préserver le poids démographique du Québec et d'assurer l'intégration des personnes immigrantes en français. L'Accord, dans son article 12, établit que le Québec est seul responsable de la sélection des immigrant·es à destination de cette province. Si le niveau fédéral est compétent pour l'admission (sécurité et santé), la définition des catégories d'immigration, pour l'asile et pour le regroupement familial, le Québec a la charge de la sélection de toutes les personnes immigrantes de la catégorie économique ainsi que des personnes réfugiées qui font leur demande depuis l'étranger. L'Accord permet au Québec de déterminer

la proportion d'immigrant·es qu'il recevra annuellement. Il autorise le Québec à recevoir une part de l'immigration canadienne qui correspond ou dépasse son poids démographique (à l'époque, un peu moins de 25 % de la population canadienne totale). La province a mis en place, à partir de 1992, une planification des taux d'immigration. De plus, le Québec assure la totalité des services d'accueil et d'intégration de toutes les personnes immigrantes qui s'établissent sur son territoire, le Canada se retirant complètement des services offerts par le Québec. En contrepartie, le Canada octroie au gouvernement québécois une compensation financière qui ne peut jamais diminuer.

Pouvoirs et discours sur l'immigration au Québec : un dilemme évolutif

Dans mes travaux sur les discours à l'Assemblée nationale, j'ai examiné comment ce dilemme se joue du point de vue institutionnel, démographique, linguistique et de la diversité après l'Accord Canada-Québec, entre 1999 et 2014 (Xhardez 2017, 2020a, 2020b). Récemment, j'ai également collaboré avec Mireille Paquet afin d'étudier la politisation de l'immigration au Québec et le rôle des partis politiques, en analysant leurs programmes électoraux (Xhardez et Paquet 2021). Sur cette base, je mets en avant trois réflexions liées à l'évolution des pouvoirs et des discours sur l'immigration au Québec : (1) le contrôle de l'immigration et le destin de la nation ; (2) l'Accord de 1991 ; (3) le nationalisme identitaire de la CAQ.

Contrôle de l'immigration et destin de la nation

Pendant des décennies, le principal enjeu a été l'acquisition de pouvoirs en immigration.

La réponse au dilemme québécois reposait sur l'idée que, pour être accueillant, il fallait d'abord disposer des compétences nécessaires. Cette hypothèse, défendue à l'époque par Will Kymlicka et Joseph Carens, soutient que les nations sous-étatiques peuvent développer un nationalisme ouvert – qualifié de « post-ethnique multiculturaliste » (Kymlicka 2001b, p. 277–278) – si elles contrôlent le volume d'immigration qui leur est destiné ainsi que les modalités d'intégration des personnes migrantes. Il est indéniable que la perception de l'immigration par les élites québécoises a considérablement évolué : d'une posture fermée et ethnique à l'origine, elles ont progressivement adopté une approche moins défensive après la Révolution tranquille, puis, à partir des années 1980-1990, une position plus ouverte et proactive. Selon Kymlicka (2001), cette transformation est liée aux gains de compétences en immigration et intégration, qui auraient permis au Québec de « contrôler son destin ».

L'analyse des débats parlementaires montre effectivement que dans les années 1990 et 2000, les libéraux et les péquistes conçoivent majoritairement l'immigration comme une opportunité – certainement démographique, mais aussi économique. Ces débats portent encore les stigmates du référendum de 1995, lorsque Jacques Parizeau avait déclaré que la souveraineté avait été battue par « l'argent puis des votes ethniques » – une déclaration largement critiquée, même à l'intérieur du Parti Québécois. Cependant, l'arrivée de l'Action démocratique du Québec (ADQ) comme opposition officielle en 2007-2008 a modifié le débat. Avec un discours plus hostile à l'immigration, l'ADQ a remis en cause son apport pour l'avenir du Québec. Dès les années 2010, j'ai observé un effet de « contagion » de ce discours au sein de certaines élites du PQ, qui infléchissent leur position sur l'apport de l'immigration et la

conditionnent de plus en plus (notamment à la libération de moyens budgétaires supplémentaires pour l'intégration).

L'analyse des programmes des partis politiques montre que la CAQ se distingue en tant qu'entrepreneur politique en proposant un gel de l'immigration, brisant ainsi le consensus partisan de longue date sur la nécessité d'une immigration soutenue (Xhardez et Paquet 2021). En ce sens, la vision de Kymlicka était très téléologique dans la mesure où il envisageait une évolution progressive vers un nationalisme post-ethnique multiculturaliste (Barker 2010, p. 15). En réalité, il existe des tensions inéluctables face à la diversité induite par l'immigration, indépendamment du statut politique d'une nation sous-étatique. Si le contrôle de l'immigration peut, dans une certaine mesure, apaiser certaines inquiétudes, il n'élimine pas nécessairement les discours ou positions restrictives.

L'Accord Canada-Québec de 1991 : un acquis sous tension

L'analyse des débats parlementaires montre que, malgré leurs divergences, le Parti libéral du Québec (PLQ) et le PQ reconnaissent tous deux l'importance de l'Accord Canada-Québec de 1991. Si le PLQ défendait la coopération avec Ottawa et le statu quo en immigration, le PQ revendiquait davantage de compétences – ce qui passait par la souveraineté – tout en maintenant une posture critique envers le gouvernement fédéral. Toutefois, aucun de ces partis ne remettait en cause l'Accord de 1991, considéré comme un acquis majeur de la politique québécoise en immigration. Cette entente est un modèle envié par d'autres nations sous-étatiques et source de jalousie parmi les provinces canadiennes. Sur le plan financier, la compensation annuelle (près de

800 millions de dollars) n'est pas liée au nombre de personnes migrantes accueillies, mais aux dépenses générales de l'autorité fédérale (Garon 2015). De plus, le Québec n'a aucune obligation de reddition de comptes et l'Accord ne contient pas de clause de résiliation : il ne peut être amendé que d'un commun accord entre les deux parties. Lors de mes recherches doctorales (Xhardez 2017), j'avais été frappée par le consensus entourant cet accord – toutes les parties prenantes le présentaient comme un acquis incontestable.

L'arrivée de la CAQ a bouleversé cet équilibre. Dès 2012, la CAQ inscrit dans son programme la volonté d'accroître les pouvoirs du Québec en immigration, notamment en matière de langue et de regroupement familial. Cette position prend de l'ampleur lors de la campagne électorale de 2018, où l'immigration devient un enjeu central. Ses victoires en 2018 et 2022 ont mené à un réalignement du paysage politique québécois (Bélanger et Godbout 2022). Se positionnant comme un parti nationaliste, mais non indépendantiste, la CAQ n'a cessé de mettre l'accent sur la protection de l'identité québécoise et la consolidation des compétences en immigration. Elle va plus loin en revendiquant les pleins pouvoirs en la matière, souhaitant provoquer un bras de fer avec Ottawa. Rouvrir l'Accord comporte toutefois des risques. La position de force du Québec en 1991, qui avait permis de négocier des conditions particulièrement favorables, n'est plus la même aujourd'hui. Au-delà de l'enjeu migratoire, la stratégie de la CAQ traduit une ambition plus large et fonctionne comme un test bêta : affirmer une voie alternative pour renforcer l'autonomie du Québec au sein de la fédération canadienne, prenant en tenaille l'immigration comme principal terrain d'expérimentation.

Le nationalisme identitaire de la CAQ

La CAQ articule une vision identitaire du nationalisme, car il repose sur une affirmation forte de l'identité québécoise, portée par un interventionnisme étatique en matière de laïcité, d'immigration, d'intégration, de protection de la langue et de la culture québécoise (Gagnon, Xhardez et Bilodeau 2022). Le gouvernement lui-même emploie explicitement les termes de « nationalisme identitaire ». Avec Audrey Gagnon et Antoine Bilodeau, nous avançons qu'en raison d'un blocage de la réforme du fédéralisme et du rejet de la souveraineté par la population, la CAQ redéfinit le nationalisme québécois en subsistant aux aspirations souverainistes une affirmation des « frontières imaginées » de la nation, soit des marqueurs qui définiraient « un·e vraie Québécois·e » (Gagnon, Xhardez et Bilodeau 2022, à paraître). Ce nationalisme met davantage l'accent sur l'identité québécoise et ses relations avec les minorités en territoire québécois que sur une reconfiguration des liens avec le reste du Canada. Dans les débats parlementaires (2018-2023), la CAQ justifie ses réformes de l'immigration et de l'intégration par la nécessité de protéger la langue française, la culture et les valeurs québécoises, dont la laïcité. Notre analyse révèle que l'action de la CAQ est motivée par un sentiment d'insécurité culturelle, où l'immigration est perçue comme un facteur de fragilisation du français et des valeurs québécoises – comme exprimé régulièrement par le premier ministre François Legault.

Conclusion

Depuis les années 2010, le discours des élites québécoises – de l'ADQ à la CAQ en passant par le PQ – a connu un « tournant identitaire », marqué par une insistance renouvelée sur l'identité, la

langue et les valeurs (Xhardez 2020). L'arrivée au pouvoir de la CAQ a profondément redéfini le dilemme de l'immigration au Québec, en rompant avec le consensus historique sur son apport démographique et économique, en établissant un lien direct entre migration et déclin du français, et en remettant en cause le cadre institutionnel existant par la revendication de nouveaux pouvoirs. Trois transformations majeures caractérisent cette reconfiguration. D'abord, la CAQ a joué un rôle d'entrepreneur politique, brisant le consensus pro-immigration des élites québécoises depuis les années 1960 en faisant de l'immigration « la question de l'urne » dès 2018 (Xhardez et Paquet 2021). Ensuite, profitant de sa majorité et du soutien d'autres partis, elle a été en mesure de réformer en profondeur les politiques d'immigration (Paquet, Garnier et Tomkinson 2022) – tout en achoppant sur des dossiers sensibles, comme l'arrivée des demandeurs·euses d'asile et l'augmentation des personnes migrantes à statut temporaire. Enfin, son action en immigration s'inscrit dans une stratégie plus large d'autonomisation, cherchant à renforcer les pouvoirs du Québec dans la fédération canadienne, avec l'immigration comme terrain de jeu principal. Si le Québec a certainement plusieurs fois oscillé entre ouverture et fermeture, son nationalisme s'est historiquement distingué par un projet progressiste et inclusif, largement soutenu par la sécurité institutionnelle acquise grâce aux pouvoirs en immigration. L'évolution récente interroge : le contrôle accru de la migration au Québec est-il une condition nécessaire au maintien d'un nationalisme progressiste et inclusif, ou bien risque-t-il, au contraire, de renforcer une conception plus restrictive de l'identité québécoise ? Plus largement, cette transformation du nationalisme québécois est-elle un cas isolé ou le symptôme d'une tendance plus vaste parmi les

nations minoritaires confrontées à des incertitudes politiques et linguistiques croissantes? Ces questions méritent d'être explorées afin de mieux comprendre l'avenir du projet national québécois dans un contexte de mutations migratoires et identitaires.

Notice biographique

Catherine Xhardez est professeure adjointe au Département de science politique de l'Université de Montréal. Elle dirige l'Équipe de recherche sur l'immigration au Québec et ailleurs (ÉRIQA). Ses recherches portent sur la migration, les politiques publiques et le fédéralisme – avec une attention particulière sur le rôle et l'implication des entités fédérées.

Références

Barker, F., (2010). « Learning to be a majority: Negotiating immigration, integration and national membership in Quebec ». *Political Science*. 62(1), 11–36. <https://doi.org/10.1177/0032318710370585>.

Barker, F., (2015). *Nationalism, Identity and the Governance of Diversity*. London : Palgrave Macmillan UK. <https://doi.org/10.1057/9781137339317>.

Bélanger, É., et Godbout, J.-F., (2022). « Les clivages politiques et le système partisan du Québec au 21^e siècle ». *Recherches sociographiques*. 63(1–2), 27–55. <https://doi.org/10.7202/1092381ar>.

Carens, J.H., (dir.) (1995). *Is Quebec nationalism just?: perspectives from anglophone Canada*. Montréal : McGill-Queen's University Press.

Daniel, D., (2006). « La politique d'immigration du Québec ». Dans : J. Crête, dir. *Politiques publiques : le Québec comparé*. Québec : Presses de l'Université Laval, Québec. p. 43–69.

Erk, J., (2014). « FPTP Ain't All That Bad: Nationalist Parties, Immigrants, and Electoral Systems in Québec and Flanders ». E. Hepburn, et R. Zapata-Barrero, dir. *The Politics of Immigration in Multi-Level States*. London : Palgrave Macmillan UK. p. 223–240.

Gagnon, A., Xhardez, C., et Bilodeau, A., (2022). « Le nouveau nationalisme identitaire de la CAQ ». Dans : L. Birch, Y. Dufresne, D. Duval et C. Tremblay-Antoine, dir. *Bilan du gouvernement de la CAQ : Entre nationalisme et pandémie*. Québec : Presses de l'Université Laval. p. 205–218.

Gagnon, A., Xhardez, C., et Bilodeau, A., (à paraître). « La dimension identitaire du nationalisme de la CAQ : L'affirmation des frontières imaginées de la nation québécoise ».

Gagnon, A.-G., et Iacovino, R., (2007). *Federalism, Citizenship and Quebec*. Toronto : University of Toronto Press. <https://doi.org/10.3138/9781442688094>.

Garon, F., (2015). « Policy-making for immigration and integration in Québec: degenerative politics or business as usual? ». *Policy Studies*. 36(5), 487–506. <https://doi.org/10.1080/01442872.2015.1089984>.

Hobsbawm, E.J., (1992). *Nations and Nationalism since 1780: Programme, Myth, Reality*, 2nd edn. Cambridge : Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CCOL0521439612>.

Houle, F., (2014). « Implementing Québec Intercultural Policy Through the Selection of Immigrants ». Dans : S. Baglay, et D. Nakache, dir. *Immigration Regulation in Federal States*. Dordrecht : Springer Netherlands. p. 117–138.

- Ignatieff, M., (1994). *Blood and belonging: journeys into the new nationalism*. New York : Farrar, Straus, and Giroux.
- Kelley, N., et Trebilcock, M.J., (2010). *The making of the mosaic: a history of Canadian immigration policy*. Toronto : University of Toronto Press.
- Kostov, C., (2008). « Canada-Quebec Immigration Agreements (1971–1991) and Their Impact on Federalist ». *American Review of Canadian Studies*. 38(1), 91–103. <https://doi.org/10.1080/02722010809481822>.
- Kymlicka, W., (2001a). « Immigrant Integration and Minority Nationalism ». Dans : M. Keating et J. McGarry, dir. *Minority Nationalism and the Changing International Order*. Oxford : Oxford University Press. p. 61–79. <https://doi.org/10.1093/0199242143.003.0004>.
- Kymlicka, W., (2001b). *Politics in the vernacular: nationalism, multiculturalism, and citizenship: nationalism, multiculturalism and citizenship*. New York : Oxford University Press.
- McRoberts, K., (1999). *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*. Montréal : Boréal.
- Paquet, M., (2016). *La fédéralisation de l'immigration au Canada*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Paquet, M., Garnier, A., et Tomkinson, S., (2022). « La CAQ et l'immigration : 'En prendre moins pour en prendre soin?' ». Dans : L. Birch, Y. Dufresne, D. Duval et C. Tremblay-Antoine, dir. *Bilan du gouvernement de la CAQ : Entre nationalisme et pandémie*. Québec : Presses de l'Université Laval. p. 191–204.
- Vineberg, R., (2014). « Immigration and Federalism: Responsibility for Immigration in the Light of the Literature on Federalism ». Dans : S. Baglay et D. Nakache, dir. *Immigration Regulation in Federal States*. Dordrecht : Springer Netherlands. p. 17–38.
- Xhardez, C., (2017). « Intégrer pour exister? Nationalisme sous-étatique et intégration des immigrés en Flandre et au Québec ». Paris & Bruxelles : Sciences Po Paris & Université Saint-Louis - Bruxelles.
- Xhardez, C., (2020a). « Citizenship as a rhetorical tool of nation-building: discourse in Flanders and Quebec », *Citizenship Studies*. 24(6), 804–824. <https://doi.org/10.1080/13621025.2020.1722612>.
- Xhardez, C., (2020b). « Immigration Federalism, Multinational States and Subnational Communities: Comparing Flanders and Quebec ». Dans : A.-G. Gagnon et A. Tremblay, dir. *Federalism and National Diversity in the 21st Century*. Cham : Springer International Publishing. p. 209–239. https://doi.org/10.1007/978-3-030-38419-7_9.
- Xhardez, C., et Paquet, M., (2021). « Beyond the Usual Suspects and Towards Politicisation: Immigration in Quebec's Party Manifestos, 1991–2018 ». *Journal of International Migration and Integration*. 22(2), 673–690. <https://doi.org/10.1007/s12134-020-00764-3>.
- Zapata-Barrero, R., (2006). « Intertwined cultural demands of immigrants and minority nations ». *Political Theory Working Paper*. 3, p. 1–24.